

«Ce qui compte, c'est la volonté politique !»

Avec le «Mois d'action santé psychique dans le canton de Zoug», le canton a fait un pas essentiel pour que les maladies psychiques ne soient plus stigmatisées.

Psychoscope s'est entretenu avec le directeur de la santé, Joachim Eder.

M. Joachim Eder, le Canton de Zoug a organisé du 10 septembre au 10 octobre une manifestation intitulée «Mois d'action santé psychique». Concrètement, comment cela s'est-il passé ?

Joachim Eder: Le succès de ce mois d'action a largement dépassé toutes nos attentes. Ces manifestations ont été suivies par beaucoup de monde, le public était très mélangé et l'écho des médias partout positif. Les retours montrent que des groupes cibles très différents ont pu être abordés et sensibilisés à ce thème, et que la connaissance de l'offre d'aide et de conseils dans le canton de Zoug a augmenté. L'étroite collaboration avec 31 organisations partenaires renforce encore le réseau de la santé psychique à Zoug.

Votre responsable de projet a mis sur pied 47 manifestations pour ce mois très spécial. Ce genre de choses ne peut-il se faire que dans le canton de Zoug ?

Organiser en quelques mois 47 manifestations s'étalant sur une durée de quatre semaines avec 31 organisations partenaires montre que le thème de la santé psychique est très important pour beaucoup de gens. A quoi il faut ajouter que ce mois d'action a été habilement mis sur les rails au niveau de son concept et de son organisation et que nous avons trouvé bon nombre d'intervenants, en matière de santé psychique, auprès de l'Alliance zougnoise contre la dépression, que nous avons déjà mobilisés une fois. En ce sens, on peut dire qu'il existe déjà une certaine tradition dans le canton de Zoug et que nous avons bénéficié d'une excellente collaboration. Ajoutons que les voies sont rapides et le niveau de mise en

réseau élevé. Mais en principe, cela pourrait très bien se faire dans n'importe quel autre canton – ce qui serait d'ailleurs souhaitable, à mes yeux.

Quelles sortes de réactions avez-vous recueillies ?

Tout à fait positives. Bon nombre de gens m'ont dit ou écrit que c'était formidable qu'on accorde autant d'attention à la promotion de la santé psychique et que tant de personnes tirent à la même corde. C'est surtout le nombre important d'organisations participant à l'événement qui a permis de se lancer dans cette nouvelle expérience.

Les personnes concernées, les proches et les professionnels ont souligné d'une même voix «qu'il n'existe pas de santé sans santé psychique»...

Il est donc d'autant plus important que la Confédération et d'autres cantons s'emparent de ce sujet de manière durable et développent eux-mêmes des activités.

A l'échelle de la Suisse, il existe peu de groupes d'auto-assistance ou de groupes de proches pour les maladies psychiques. Dans le canton de Zoug, en revanche, 22 nouveaux groupes se sont déjà constitués...

La promotion de l'auto-assistance est un aspect particulièrement important pour les maladies psychiques. On apprend à connaître des gens qui traversent les mêmes expériences et on apprend ainsi qu'on n'est pas seul avec ses problèmes. C'est particulièrement important dans le domaine de la santé psychique, qui est toujours considérée comme relevant de la sphère privée et fait encore l'objet

de tabous. La promotion de l'auto-assistance dans le canton de Zoug – dans le cadre de la mise en œuvre du concept de santé psychique également – a une valeur très importante. C'est la raison pour laquelle je suis très content que nous puissions montrer, à l'exemple de «l'auto-assistance Zoug», qu'elle peut fonctionner, même dans un petit canton, où tout le monde se connaît !

Le président de votre Office de la santé a déclaré, à la manifestation de clôture, que la mise sur pied du mois d'action était bien moins une question d'argent que la pression d'une volonté politique.

C'est vrai. Notre engagement en faveur de la santé psychique est soutenu par tous les partis et cela ne date pas d'hier ! L'Alliance zougnoise contre la dépression, le groupe de travail interne au canton et le concept de santé psychique dans le canton de Zoug sont le fruit d'une volonté politique d'améliorer la situation dans ce domaine de façon durable.

Y a-t-il un intérêt externe à profiter du savoir-faire et des expériences du canton de Zoug ?



Oui, des professionnels au-delà des frontières du canton ont été sensibilisés à ce mois d'action. Nous avons eu des demandes de différentes institutions et d'autres cantons qui aimeraient profiter de notre expérience. Ce mois d'action a fait des adeptes bien au-delà de nos frontières nationales. C'est ainsi que le Liechtenstein et Berlin aimeraient reprendre tout le matériel de la campagne pour leurs travaux de relations publiques.

En Suisse, la santé psychique n'a jamais été un sujet très en vue, surtout en ce qui concerne la déstigmatisation des maladies psychiques. Selon vous, la politique sanitaire de la Confédération peut-elle faire l'économie de campagnes comme celle-là ?

Non. Nous attendons clairement que la Confédération agisse et que les cantons la soutiennent dans ses activités. Il est inutile que la roue soit réinventée vingt-six fois. Mais même si la Confédération n'entreprend rien, nous continuerons. L'année prochaine, nous allons lancer nos relations publiques sur le thème de la déstigmatisation, qui est un autre point fort.

Changement de regard: en tant que directeur de la santé, quels sont les objectifs sur lesquels vous allez mettre l'accent en faveur de la santé psychique de la population zougoise ?

Avec le concept de santé psychique 2007-2012 dans le canton de Zoug,

nous avons un projet qui lance les points forts de ces prochaines années:

- améliorer la prévention du suicide et en reconnaître les signes avant-coureurs plus rapidement,
- parfaire la déstigmatisation du sujet,
- ancrer la promotion de la santé psychique comme fonction d'interface pour d'autres activités,
- encourager la réinsertion sociale
- et renforcer l'auto-assistance.

Vers la fin de cette première phase du concept, nous évaluerons les résultats obtenus à ce jour et nous fixerons ensuite d'autres priorités.

Interview: Daniel Habegger

Hearing de l'OFSP sur la LPsy

Début février, l'OFSP a informé les milieux intéressés sur les grands axes prévus pour la LPsy et annoncé un hearing. La FSP porte sur ces axes une appréciation globalement favorable. Certains points, notamment la protection du titre, doivent cependant être revus.

Pour le 26 février 2009, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a invité les milieux intéressés à un hearing sur la Loi sur les professions de la psychologie (LPsy), profitant de l'occasion pour adresser toute une documentation, en particulier les grands axes de la LPsy tels qu'ils sont aujourd'hui définis. Les destinataires sont les cantons, les universités, les associations et autres participants à la consultation publique de 2005. Depuis lors le temps a passé et le projet a connu quelques changements, peut-on lire dans l'invitation signée par le Conseiller fédéral Couchepin.

Même si le processus législatif restera confidentiel jusqu'à la présentation de la délégation du Conseil fédéral devant le Parlement, on s'est décidé à mettre sur pied un hearing sur le nouveau texte.

Divers changements

Après une première lecture, encore provisoire, le Secrétariat de la FSP trouve le projet présenté globalement positif. Quant à la désignation générale de la profession et à la protection du titre, la FSP exigera un master en lieu et place du bachelor: pour la FSP et les instituts de psycholo-

gie des universités suisses, un bachelor en psychologie n'est pas suffisant pour assurer une qualification de niveau professionnel. Il sert avant tout à jeter les fondations sur lesquelles s'édifieront l'acquisition de connaissances spécialisées approfondies et le travail sur une base scientifiquement fondée. En raison d'une nette différence en matière de compétences spécialisées, on ne peut donc pas utiliser la même désignation professionnelle pour le niveau bachelor et le niveau master ! D'un autre côté, la FSP se félicite de voir à nouveau la LPsy aller enfin de l'avant. Le hearing, comme on l'a dit plus haut, aura lieu après l'échéance du délai rédactionnel du présent numéro. Vous en trouverez le compte rendu détaillé dans notre prochaine édition.

Daniel Habegger